

Reportage

Le dilemme de l'occupation anarchique des voies secondaires par les populations



Photo : D.R.
Les routes créées pour fluidifier la circulation semblent poser problème à certains riverains qui y ont érigé des barrières.



Photo : D.R.
L'incivisme des populations a créé des culs-de-sac dans certains quartiers.



Photo : D.R.
Certaines voies secondaires n'ont pas été envahies par les populations.

D.P.-M.N

Libreville/Gabon

Les constructions anarchiques sont le pire fléau que peuvent redouter les urbanistes. Elles sont intolérables à cause de l'enlaidissement et de la désorganisation qu'elles révèlent de notre planification urbaine. Le phénomène est encore plus insoutenable lorsque son toupet va jusqu'à obstruer expressément les routes créées pour fluidifier les déplacements au cœur des quartiers sous-intégrés.

LE développement d'une cité s'astreint à la densité de ses voies de communication. Déployées tout azimut, celles-ci favorisent l'expansion du périmètre communal, précipitent la croissance dans les zones enclavées, les densifient et y permet la circulation des personnes et des biens, l'adduction des canalisations hydrauliques, l'expansion du réseau électrique ainsi que d'autres commodités de consommation courante. Depuis les années 1950, les architectes de nos villes ont laissé à la postérité des plans cadastraux d'aménagement globaux. Entre autres, la localisation des lieux bornés et les sites prévisionnels, le tracé du réseau routier urbain et suburbain constituent l'une des plus grandes planifications domaniales du schéma directeur de notre plan d'urbanisation.

A Libreville, comme partout ailleurs, la démographie galopante a permis aux urbanistes de rallonger les voies existantes et

même de leur adjoindre des artères nouvelles, afin de relier, entre eux, les différents quartiers. Si l'emplacement et le fort débit de circulation de certaines voies ont favorisé leur épanouissement et même leur érection en voies principales, d'autres, en zones suburbaines, sont restées de simples percées cahoteuses ou boueuses. Malgré leur profilage esquiné, ces embrochées ont leur importance car, elles constituent des voiries secondaires, à juste titre, appelées voies de contournement. Mais à ce qui semble, nombre de ces passages secondaires font les frais d'un incivisme patenté de la part des populations, qui les entravent systématiquement, au motif de gagner du terrain.

ACTES D'INCIVISME • En conséquence, depuis des décennies, plusieurs de ces voies de désenclavement ou de désengorgement sont sérieusement menacées de disparition, quand elles ne le sont déjà. C'est le cas de la bretelle reliant le quartier Ongongo 2 (cuvette séparant les Hauts de Gué-Gué des Trois-Quartiers) au Camp des Boys (C.D.B.), l'axe partant des Hauts de Gué-Gué pour aboutir dans les Trois-Quartiers au lieu dit "Pavillon". Les tronçons connectant les quartiers Derrière-l'École normale à la Voie-express, les Bas de Gué-Gué à Derrière-la-prison (Ongongo 1) et Derrière-la-prison à Derrière-l'École normale sont, aux confins de chacun de ces quartiers, des im-

passes et des réduits volontairement créés par des compatriotes. Interpellés sur ces actes d'incivisme, les riverains apparemment inconscients d'obstruer un linéaire public prévu à l'origine pour les désenclaver eux-mêmes, se disculpent sous anonymat : « Aucune route n'est jamais passée ici, tentent-ils de nous convaincre. Depuis que nous sommes nés, nous n'avons jamais vu une seule voiture s'aventurer jusqu'ici. Par contre, reconnaissent-ils, les voitures s'arrêtent là-bas, plus loin. » D'âge approximativement trentenaire, il y a bien lieu de penser que la jeunesse de nos interlocuteurs justifie leur méconnaissance topographique des lieux. Naissant dans les années 1990, comment pour-

raient-ils savoir qu'en 1988 encore, une route, quoique abrupte et de faible circulation, passait devant leurs maisons et leurs parents ? Ces derniers certifient justement que le dédale de routes reliant d'un bout à l'autre les bas-fonds d'Ongongo 1, Ongongo 2, le "CDB" et les Trois-Quartiers est bien connu des services de l'urbanisme et du cadastre. « Toutes ces routes qui parcourent cette cuvette, nous informe le chef du quartier Ongongo 2, Mbengué Mouele Apollinaire, communiquaient autrefois entre-elles. Mais l'incivisme des populations en a fait des culs-de-sac. » Combien se soucient de ce que leurs barrières empiètent sur le domaine public ou que leurs maisons dé-

bordent les limites cadastrales autorisées ? **RESPONSABILITES ET SOLUTIONS** • Ainsi dégagée, la responsabilité du déclin physique de ces voies secondaires incomberait donc principalement aux riverains. Mais, à n'en point douter, les populations squattant ces voies publiques de contournement dans l'arrière-cité ne sont pas les seules fautives car, dit-on, la nature a horreur du vide. L'inaction des pouvoirs publics est autant à fustiger. En effet, depuis la percée de ces innombrables voies communales secondaires, peu d'initiatives visant à les développer, les entretenir où à déguerpir leurs envahisseurs ont été prises. Les différents chefs de quartier et leurs adjoints ont rarement veillé à garantir l'intégrité de ces patrimoines d'intérêt général. Les conséquences d'un tel « laisser-aller » sont donc néfastes. Pour y remédier, une action sensibilisatrice diligentée par les autorités compétentes devrait faire campagne dans nos faubourgs. Au besoin, la brigade de répression des services de l'urbanisme et du cadastre, escortée des auxiliaires de commandement et de la police municipale, n'outrepasserait pas ses prérogatives si elle engageait des actions citoyennes pour libérer les voies égoïstement obstruées. La démolition des constructions illicites encombrant naguère une des bretelles du Carrefour Léon-Mba (au niveau du rond-point) est un exemple à perpétuer.



Photo : D.R.
L'occupation anarchique des voies secondaires est un phénomène courant à Libreville.